

La coopération décentralisée franco-polonaise¹

Les informations suivantes sont issues d'une enquête menée par Cités Unies France, auprès des collectivités locales françaises, entre avril et juillet 2007.

Près de 300 liens de coopération entre collectivités françaises et polonaises ont été recensés par la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD) du ministère des Affaires étrangères et européennes, par l'ambassade de France en Pologne et par Cités Unies France. Sur ces quelques 300 partenariats, 70 sont supposés actifs².

Sur la base de ces différentes informations, Cités Unies France a adressé un questionnaire de capitalisation à 301 collectivités locales françaises. À ce jour, 48 collectivités ont été en mesure de répondre à nos questions.

Ce premier recensement a permis d'identifier 41 collectivités françaises particulièrement actives en Pologne. 4 partenariats sont à présent en sommeil et ne relèvent pas d'une coopération suivie et 2 partenariats supposés se sont avérés être erronés. Par ailleurs, une nouvelle coopération est à l'étude entre le Conseil Général du Nord et la Voïvodie de Lodzkie.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce chapitre dresse un bilan assez représentatif des caractéristiques de la coopération décentralisée franco-polonaise.

Panorama de la coopération décentralisée franco-polonaise

Les partenariats franco-polonais pris en compte dans cette analyse concernent 11 régions, 13 départements et 18 communes (dont 2 communautés de communes). Parmi ces communes, 8 ont plus de 100 000 habitants, et 7 ont moins de 20 000 habitants. La coopération décentralisée franco-polonaise a donc la particularité d'être animée par des collectivités de taille importante mais doit également son dynamisme à l'action d'un grand nombre de communes de taille plus modeste dont nous n'avons pu recueillir qu'un faible échantillon. Les 41 collectivités françaises recensées font vivre 46 partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités polonaises.

Les liens de coopération entre collectivités françaises et polonaises sont anciens et remontent parfois aux années 60. À cette date, ils sont principalement le fait de communes qui, par l'acte de jumelage, souhaitaient exprimer leur solidarité à l'égard de la population polonaise.

Cependant, un tiers des partenariats recensés (15) ont été noués au début des années 1990, suite à la fin de la guerre froide et aux changements politiques intervenus en Pologne. L'adoption de la loi relative à la coopération décentralisée de 1992 en France, a favorisé l'émergence d'un nouveau type de coopération porté, de plus en plus, par les régions et les départements français³.

¹ Mise à jour de juillet 2007

² Selon les données disponibles sur le site Internet de l'ambassade de France en Pologne et du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

³ Source : Panorama de la coopération décentralisée franco-polonaise de l'ambassade de France en Pologne

Cette nouvelle coopération passe le plus souvent par la signature d'une convention-cadre de partenariat, se traduisant parfois par une programmation annuelle ou pluriannuelle des domaines de coopération (la totalité des régions recensées agissent dans le cadre d'une convention ou de plans d'actions annuels ou pluriannuels).

Depuis 2000, une douzaine de collectivités françaises ont tissé des liens de coopération avec des collectivités polonaises dont 4 sont actuellement en phase de démarrage (Monceau-les-Mines – Zory ; Voisins-le-bretonneux – Lukow ; Département du Doubs – Powiat de Tarnow ; Département du Nord – Voïvodie de Lodzkie).

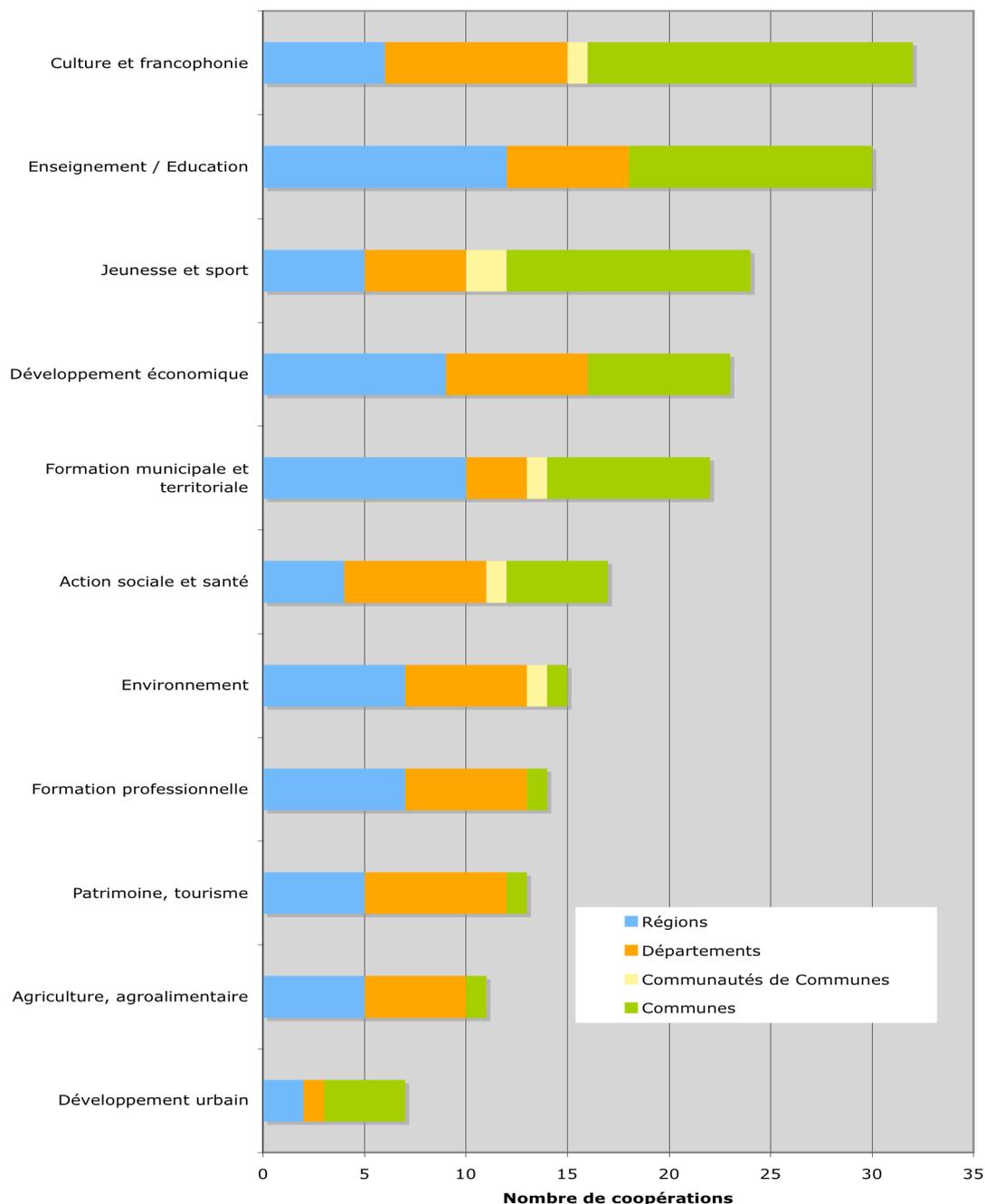
La répartition sectorielle de la coopération décentralisée franco-polonaise par type de collectivités.

	Régions	Départements	Communautés de Communes	Communes	Total des coopérations par secteurs
Culture et francophonie	6	9	1	16	32
Enseignement / Education	12	6	0	12	30
Jeunesse et sport	5	5	2	12	24
Développement économique	9	7	0	7	23
Formation municipale et territoriale	10	3	1	8	22
Action sociale et santé	4	7	1	5	17
Environnement	7	6	1	1	15
Formation professionnelle	7	6	0	1	14
Patrimoine, tourisme	5	7	0	1	13
Agriculture, agroalimentaire	5	5	0	1	11
Développement urbain	2	1	1	4	8
Total des coopérations par type de collectivité	72	62	7	68	209

La coopération décentralisée franco-polonaise se centre principalement sur 6 domaines d'actions : culture et francophonie, enseignement et éducation, jeunesse et sport, développement économique, formation municipale et territoriale ; action sociale et santé.

Les échanges et projets dans le domaine culturel, axe principal de coopération entre collectivités françaises et polonaises, sont avant tout le fait des communes et, dans une moindre mesure, des départements. Le choix des thématiques de coopération reflète les domaines de compétence attribués respectivement aux collectivités territoriales polonaises et françaises.

Répartition sectorielle de l'intervention des collectivités françaises



Si l'éducation et l'enseignement sont des domaines d'intervention partagés par les villes et les régions, ces dernières s'engagent de manière appuyée dans la formation d'élus et de cadres territoriaux.

Ces échanges de savoir-faire portent principalement sur la gestion des fonds structurels, notamment dans le cadre de la perspective de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004, puis de la préparation de la nouvelle génération de fonds structurels pour la période 2007-2013. Les régions françaises sont également en pointe en matière de développement économique, d'environnement et de formation professionnelle.

Au-delà des échanges culturels, les départements sont particulièrement actifs en matière d'action sociale et de santé, de patrimoine, de tourisme, d'agriculture et de développement rural.

L'action des villes s'inscrit le plus souvent dans le cadre de jumelages (12 villes sur 18) et vise à développer des relations d'amitié basées sur l'échange à différents niveaux : échanges culturels et en lien avec la francophonie, en matière d'éducation, échanges sportifs et échanges de jeunes, formation municipale et échanges dans le domaine économique.

Enfin, on note que les interventions sur le « développement urbain » sont principalement le fait de collectivités de taille importante : Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général du Bas-Rhin, Communauté Urbaine de Dunkerque et SMCO ; ainsi que 3 villes de plus de 100 000 habitants : Bordeaux, Dijon et Lyon.

Répartition géographique des partenariats

Les 46 partenariats actifs que nous avons pu recenser couvrent 13 des 16 Voïvodies polonaises. Les Voïvodies de Podkarpackie (Basses-Carpates) et de Swietokrzyskie (Sainte-Croix) n'ont pas de partenaire français de même que la Voïvodie de Kujawsko-Pomorskie (Cujavie-Poméranie) dont le partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées est en sommeil depuis 2005.

Les régions de Lubelskie (Lublin) et de Slaskie (Silésie) concentrent le plus grand nombre de partenariats de coopération décentralisée avec 8 coopérations identifiées dans chacune de ces régions polonaises, principalement avec des communes et des départements (les Deux-Sèvres entretenant des liens avec 3 Powiats de la région de Lublin). La Voïvodie de Wielkopolskie (Grande Pologne) compte également un nombre important de coopérations avec 6 partenariats actifs recensés dont la moitié concernent des régions françaises (Centre, Bourgogne, Rhône-Alpes). Enfin, les régions de Pomorskie (Poméranie), de Malopolskie (Petite Pologne), de Dolnoslaskie (Basse-Silésie), de Zachodniopomorskie (Poméranie Occidentale) et de Mazowieckie (Mazovie) dénombrent, chacune de 3 à 5 partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités françaises.

De véritables synergies s'enclenchent parfois sur les territoires, grâce à la mise en place de coopérations à différentes échelles. En Grande Pologne et en Silésie, des partenariats ont été noués entre tous les échelons d'autorités locales françaises et polonaises. Ainsi, le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Général du Pas-de-Calais et la ville de Roubaix coopèrent respectivement avec la Voïvodie de Slaskie, les Powiats de Bielsko-Biala et de Zywiec, et la ville de Sosnowiec.

L'observation des coopérations en démarrage confirme l'implantation des partenariats dans les régions déjà phares de la coopération décentralisée franco-polonaise (régions de Lubelskie, Slaskie et Malopolskie).

Évaluation de la coopération décentralisée franco-polonaise

Les collectivités françaises ayant répondu aux questions de Cités Unies France se disent très majoritairement satisfaites de leur coopération avec les collectivités polonaises. Le succès de ces coopérations et la qualité des projets engagés reposent en grande partie sur des relations de confiance, inscrites dans la durée, et parfois relayées par l'implantation d'interlocuteurs ou de représentants permanents des collectivités françaises et polonaises dans le pays partenaire.

Les relations d'amitié, nourries par l'histoire, et la volonté de bâtir ensemble une Europe riche de valeurs communes et de cultures diverses, constituent bien souvent la base des coopérations entre villes polonaises et françaises.

Les régions et départements français, plus enclins à travailler selon une logique de projet, ont salué la qualité et le dynamisme de ces échanges basés sur la réciprocité. La participation active d'autres acteurs des territoires, notamment des PME (en matière de stratégies d'innovation régionale par exemple), est également un atout important pour la réussite des projets.

Cependant, cette multiplication des acteurs, combinée à l'ouverture croissante des partenariats à une dimension pluripartite, pose la question de la coordination et l'efficacité de ces actions. La concentration de plusieurs collectivités sur une même région polonaise plaide en faveur d'une concertation accrue des acteurs de la coopération. Loin de créer des contradictions, cette multiplication des acteurs sur un même territoire peut être un élément important de dynamisation des actions si elle s'attache à favoriser les synergies et les complémentarités.

Contact

Hélène Migot
Chargée de mission Europe/Asie
Cités Unies France
Tél. : 01 53 41 81 99
Email : h.migot@cites-unies-france.org